

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COISE se sont réunis à 20H30 à la salle du conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 janvier 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Simone BERNE, Guillaume SOUBEYRAND, Thierry FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Hervé BONY, Laurent VILLE

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Adeline DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I) TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF

- Les travaux suivent leur cours.
- Intérieur : Choix d'orientation sur les derniers aménagements. Des toilettes vont être aménagées au niveau du rez-de-jardin pour éviter aux utilisateurs de la salle de sports de devoir utiliser les toilettes publiques à l'extérieur.
Le local « annexe buvette » va être aménagé sommairement, ainsi qu'un local de stockage. Il restera un dernier local à aménager. Cela se fera plus tard, en fonction des besoins.
- Extérieur : un problème avec l'éclairage extérieur a été signalé : problème avec la cellule de détection ? L'entreprise BENIERE va être contactée.
Au niveau du rez-de-jardin, un enrobé va être réalisé prochainement. Toutefois, il n'est pas souhaitable que cet enrobé arrive jusque sous l'auvent. Il faut anticiper l'évolution potentielle de cet auvent en hall d'entrée. La solution d'une longrine + béton lissé est retenue pour aménager cette zone de 38m².
Devis estimatif : 7 400 € HT
- Bassin d'orage : un bassin va être aménagé en dessous du terrain en gore pour la collecte des eaux de pluie (eau des bâtiments + eaux de voirie depuis la route départementale). Cela évitera de raviner le chemin en contrebas. Prix estimatif : 13 000 à 15 000 €
Ces travaux devraient être terminés fin mai.
- Forage : Un forage devrait être fait fin mars (avant la réalisation de l'enrobé) devant le local de chasse, pour l'arrosage du terrain de sport.
- Contrôle d'accès : Nous avons reçu la proposition d'une nouvelle entreprise (Bodet) pour la mise en place du contrôle d'accès et la gestion en ligne des plannings d'utilisation. Devis : 7 800 € HT + 620 € /an pour la maintenance.

II) M.A.M.

2 projets sont en cours :

- 1 projet de MAM avec 3 personnes ;
- 1 projet de micro-crèche avec 3 personnes.

M. le Maire a demandé aux 2 porteurs de projets de présenter une étude économique.

III) LIEU DE RENCONTRE

30 personnes environ étaient présentes à la réunion publique du vendredi 11 janvier 2019.

Un point de débat important reste le lieu d'installation. Il n'y a pas de solution idéale. C'est un essai, le projet va se structurer au fil du temps.

12 personnes ont indiqué qu'elles étaient prêtes à s'engager, d'autres pourraient se rajouter.

Une prochaine réunion de travail est prévue le vendredi 25 janvier 2019.

IV) LOCAL OSTEOPATHIE

L'ostéopathe bénéficie d'une dérogation (limitée dans le temps) pour avoir un cabinet non accessible aux PMR. Elle doit impérativement trouver un local accessible, idéalement au rez-de-chaussée.

Possibilité d'aménager un local à droite de l'appartement de M. et Mme Bordet. En effet, ces derniers souhaiteraient avoir un appartement plus petit. Quelques modifications de cloisons sont à prévoir, ainsi que quelques modifications de plomberie et d'électricité, mais les travaux pourraient être faits rapidement.

Le projet de local d'ostéopathie comporterait : 1 salle d'attente, 1 WC, une salle de 13,80m², une salle de 9m².

V) DELIBERATIONS

- Compétence enfance/jeunesse : la communauté de communes propose de reprendre cette compétence. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- Motion de soutien à l'AMF : Le Conseil approuve à l'unanimité.

VI) QUESTIONS DIVERSES

- Grand débat national : un cahier de doléances sera à disposition dans le hall de la Mairie.
- Ecole : une rencontre va être organisée avec la directrice et les associations de parents pour savoir où en sont les effectifs pour la rentrée 2019, et quelles actions sont menées pour prendre contact avec de nouveaux parents.
- Les Tréteaux demandent l'adresse des nouveaux arrivants pour leur offrir des places de théâtre.
- Demande des Tréteaux pour l'organisation d'animations et la mise en place d'un écran géant pour le passage du Tour de France 2019. M. le Maire leur demande de se mettre en relation avec l'organisation du Tour de France qui gère cela.
Les Tréteaux proposent de mettre en place toutes les installations de la Fête du Pays dès le vendredi (au lieu du samedi). Ils proposent également que d'autres associations profitent des infrastructures le samedi, car eux ne s'occuperont que de la Fête du Pays le dimanche.
- RGPD : La commune va recenser ses bases de données numériques pour être en conformité.
- Comice « nouvelle version » : il aura lieu à Saint-Martin les 6 et 7 juillet 2019. Le repas-spectacle du samedi soir aura lieu à Saint-Symphorien.
- Le recensement va démarrer mi-janvier. Les réponses par Internet seront privilégiées.
- Bilan salle associative : 10 671 € de dépenses – 13 200 € de recettes.
Voir pour remplacement de l'évier dans la salle « repos enfants ».
Voir pour l'achat de paniers de lave-vaisselle supplémentaires.
- Travaux : des WC publics vont être aménagés à proximité de la zone de loisirs, ainsi qu'un point d'eau.

VI) DATES A RETENIR

- CME : prochaine réunion le vendredi 8 février à 17h15.
Réunion de la commission le 24/01 pour préparer
- 29/01/19 à 20h30 : Réunion adressage pour faire le point.

M. le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : 14/02/2019 à 20H30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H45.

Vu le 24/01/2019,
Le Maire,
Philippe BONNIER